



Compte-rendu

COMITE SYNDICAL

**17 Septembre 2018 – 18h00 – salle de réunion de la Salle polyvalente Saint-Roch
A Ouzouer sur Trézée**

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une séance publique à salle de réunion de la salle polyvalente à Ouzouer sur Trézée, le 17 Septembre 2018, sous la présidence de M. POUIGNY. Le quorum est atteint.

Délégués votants : CC Berry Loire Puisaye : Mesdames FROTTIER, GANNE, JOSEPH, DANIEL. Messieurs LECHAUVE, THIEBAUT, HOUDMON, EUGENE, Alain BERTRAND, MASSÉ, GIRAULT, ANIEL et PLANCQUEEL.
CC Giennoises : Messieurs MARQUET, DARMOIS, CHABOREL, POUIGNY, RIGAL.

Mme CHELLY donne pouvoir à Mme JOSEPH

Délégués absents excusés : CC Berry Loire Puisaye : Mme CHELLY, Ms CHOLLET, RAT et VIDAL.
CC Giennoises : M. HENRY.

Délégués absents : CC Berry Loire Puisaye : Ms COIGNET, BODIER, Philippe BERTRAND.
CC Giennoises : Mesdames PERRON, DUCOMMUN, LOSKOFF, Ms BOULEAU et CHAUVETTE.

Secrétaire de séance : Mme JOSEPH

Assistaient également à la réunion :

CC Berry Loire Puisaye : Ms POULAIN, LECUGY, MARTINE, GEOFFRENET et GERVAIS.
Mme LECLERCQ, Conseillère Régionale. Mme de CRÉMIERS, Conseillère Régionale. M. COUSIN, Président du Conseil de Développement. Mme PARIS, Agent de Développement Local et Mmes LEONARD et FORTIN, Chargées missions du SMPG.

Absents excusés :

CC Berry Loire Puisaye : Ms CHOLLET, DESBOIS,

CC Giennoises : M. MARQUET, M. DARMOIS

Mme BEAUPERE, Chargée de mission Développement Territorial Conseil Régional du Centre.

Rappel de l'ordre du jour

-
- 1/ Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 10 avril 2018,**
 - 2/ Décision modificative n°1 au BP 2018,**
 - 3/ Demande de subvention au Conseil régional Centre-Val de Loire au titre du CRST du Pays du Giennois pour l'accompagnement du SMPG pour le Développement des circuits courts vers la restauration collective,**
 - 4/ Mise en place de l'indemnité pour le receveur**
 - 5/ Délibération de principe autorisant le Président à signer des conventions avec les PETR / Pays du département du Loiret dans le cadre de la mise en œuvre d'actions communes dans le cadre « Contrat Local de Santé »,**
 - 6/ Bilan du soutien au projet « Ecoles écoresponsables » du Pays du Giennois,**
 - 7/ Avancement du Contrat Local de Santé du Pays du Giennois avec une présentation du dispositif « e-logement »,**
 - 8/ Questions diverses.**

1/ Approbation du PV du Comité Syndical du 10 avril 2018

Concernant le PV de la séance du 10 avril 2018, aucune demande n'est formulée. Il est donc approuvé en l'état et M. le Président remercie l'Assemblée.

2/ Décision modificative n°1 au BP 2018

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative n°1, comme détaillée ci-après.

Après contrôle de la Trésorerie de Gien, les crédits votés dans le cadre des amortissements doivent être modifiés comme suit :

Dépenses de Fonctionnement – chapitre 042	Dépenses de Fonctionnement
Article 6811 : + 0,60 €	Article 022 : - 0,60 €
Recettes d'investissement – chapitre 040	Recettes d'investissement
Article 2802 : + 0,60 €	Article 1022 : - 0,60 €

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 19 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Délibération n°08-2018 : La décision modificative n°1 au BP 2018 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3/ Demande de subvention au Conseil régional Centre-Val de Loire au titre du CRST du Pays du Giennois pour l'accompagnement du SMPG pour le Développement des circuits courts vers la restauration collective

Depuis 2013, le Syndicat Mixte du Pays du Giennois a mis en place une démarche qui vise à soutenir les circuits-courts de son territoire en favorisant l'intégration des produits locaux vers la restauration collective.

Pour ce faire, le Pays du Giennois a été accompagné par la Chambre d'Agriculture du Loiret afin de réaliser des outils à destination des restaurants scolaires (catalogue des producteurs locaux) et pour la création d'une dynamique au sein des communes engagées.

Ainsi, le Président demande au membres de l'autoriser à solliciter le Conseil Régional du Centre-Val de Loire afin de réaliser une demande de subvention au titre du CRST du Pays du Giennois dans le cadre de la mesure 05-4 « Projet alimentaire de territoire et Système Alimentaire Territorialisé ».

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 19 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Délibération n°09-2018 : La demande de subvention au Conseil Régional Centre-Val de Loire est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ Mise en place de l'indemnité pour le receveur

Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu, conformément aux articles 3 et 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, de décider de reconduire la prestation d'assistance et de conseil du Receveur et de lui octroyer les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires.

Monsieur le Président rappelle le départ de M. Christian FAES et son remplacement par Mme Ghislaine ROUSSELOT à compter du 1er juin 2018.

M. Le Président propose :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an de la base définie à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précité, à compter du 1^{er} juillet 2018 pour Mme Ghislaine ROUSSELOT au titre de l'année 2018 et pour les années suivantes, jusqu'à son départ.

- d'accorder à Mme Ghislaine ROUSSELOT l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30 € brut à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour les années suivantes, jusqu'à son départ.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 19 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Délibération n°010-2018 : La mise en place de l'indemnité pour le receveur est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5/ Délibération de principe autorisant le Président à signer des conventions avec les PETR / Pays du département du Loiret dans le cadre de la mise en œuvre d'actions communes dans le cadre « Contrat Local de Santé »,

Dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats Locaux de Santé, le Département du Loiret est couvert par le CLS Pays - PETR Gâtinais / Agglomération de Montargis, le CLS des PETR Foret d'Orléans, Loire Beauce et Sologne Val Sud, le CLS Pays du Giennois et le CLS de la Métropole Orléanaise.

Les CLS du Loiret partagent des problématiques communes et sont donc parfois amenés à travailler avec les mêmes acteurs. Dans ce cas, des actions partenariales entre CLS et d'autres partenaires se mettent en place. L'élaboration d'un document de cadrage pourrait faciliter la mise en place de ces actions.

Le Président propose donc de conclure une convention de partenariat, en fonction des projets proposés, avec les PAYS / PETR dans le cadre de la mise en œuvre d'actions communes des Contrats Locaux de Santé du Loiret. Cette convention sera proposée à la lecture du Bureau.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 19 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Délibération n°011-2018 : La délibération de principe est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6/ Bilan du soutien au projet « Ecoles écoresponsables » du Pays du Giennois

Le 11 décembre 2017, les membres du Comité Syndical ont pris une délibération visant à soutenir les écoles primaires du Pays du Giennois ayant des projets écoresponsables. L'objectif de ce projet est de renforcer la compréhension de tous aux enjeux du développement durable et de promouvoir les pratiques d'écocitoyenneté.

M. POUIGNY passe la parole Mme LEONARD afin qu'elle présente les 3 projets. Ces projets ont été validés par les Membres du Bureau lors de la réunion du 21 juin 2018. Ce document est joint en pièce annexe.

Projet 1 : Ecole de Nevoy – Création du potager de l'école

- À destination des 132 élèves de l'école
- Objectifs : Confection du potager, réalisation de plantations, entretien du potager
- Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable à travers trois points :
 - La sensibilisation des élèves au développement durable
 - La réalisation d'économie d'eau
 - L'utilisation de matériaux et produits locaux

Investissements : 350 euros TTC

Matériels de jardinage pour les enfants (arrosoirs, binettes), Paillage et Graines et plants

Participation du Pays : 100 euros (plafond)

Projet 2 : Ecole de Cernoy en Berry – Le potager de l'école

- Projet à destination des classes de TPS, PS, MS et GS.
- Objectifs : entretien du potager de l'école (préparation des semis, plantation, récolte). Ce lieu sert de support pédagogique et de lieu d'échange avec les familles et les bénévoles du village.
- Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable à travers deux points :
 - La sensibilisation des élèves au développement durable
 - La réalisation d'économie d'eau

Investissements : 140,65 euros TTC

Récupérateur d'eau de pluie et Matériel de jardinage : griffe à fleurs, transplantoir enfant.

Participation du Pays : 56,26 euros

Projet 3 : Ecole de Saint Gondon – L'eau qui coule trop !

- Projet à destination des classes de PS, MS, GS, CP, CE1, CE2

- Objectifs : Réduction de la consommation d'eau au sein de l'école grâce à l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie, la création d'un panneau pédagogique, l'édition d'un livre des bonnes pratiques et la réalisation d'animations autour du thème de l'eau.
- Le projet s'inscrit dans une logique de développement durable à travers deux points :
 - La sensibilisation des élèves au cycle de l'eau et la préservation des ressources naturelles
 - La réalisation d'économie d'eau

Investissements : 153,55 euros TTC

Récupérateur d'eau de pluie, Arrosoirs et Mallette pédagogique sur l'eau

Participation du Pays : 61,42 euros

Après cette présentation, M. POUIGNY passe la parole aux élus.

M. GIRAULT indique qu'il y a d'autres écoles qui réalisent de tels projets mais qu'elles n'ont pas fait la démarche de demander une subvention. Le montant de l'aide peut paraître peu incitatif.

M. POUIGNY lui répond que pour les caisses des écoles toute participation est la bienvenue.

Mme de CREMIERS demande qu'une communication globale soit adressée à toutes les écoles du territoire. La démarche doit être connue

M. MARQUET indique que les établissements peuvent aussi obtenir le label « éco-école » et confirme la nécessité de communiquer.

Site internet : <https://www.eco-ecole.org>

M. POUIGNY conclue en indiquant qu'un courrier sera de nouveau envoyé aux 30 écoles du Pays du Giennois et qu'une plaquette de promotion sera réfléchi.

7/ Avancement du Contrat d'Objectif Territorial en énergies renouvelables – COTenR

Mme LEONARD indique la réunion de lancement du Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques Est Loiret le Jeudi 4 octobre 2018 à Cepoy.

Le programme :

9h30 – Présentation du Contrat d'Objectif Territorial énergies renouvelables thermiques Est Loiret

Avec les élus des trois territoires concernés

9h40 – Les ambitions régionales de soutien aux énergies renouvelables thermiques

Avec l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire

9h50 – Questions de la presse, avant signature du Contrat d'Objectif Territorial

10h00 – Présentation de la géothermie : techniques et retour d'expérience

Avec M. Xavier MOCH, représentant de l'Association Française des professionnels de la géothermie

10h15 – Visite de la chaufferie à plaquettes bois de Cepoy : techniques et retour d'expérience

Avec la commune de Cepoy et M. Olivier SILBERBERG représentant d'Arbocentre

Mme LECLERCQ demande l'objectif de cette réunion.

M. POUIGNY lui indique que cette matinée est dédiée à la présentation du dispositif à la presse et aux élus.

Mme LECLERCQ questionne sur le nombre de projets sur le Pays du Giennois.

M. POUIGNY lui répond qu'il y a des pistes de projet et que l'animation devra les développer.

8/ Avancement du Contrat Local de Santé du Pays du Giennois avec une présentation du dispositif « e-logement »,

M. POUIGNY passe la parole à Mme FORTIN afin de présenter l'état d'avancement du Contrat Local de Santé du Pays du Giennois. Ce document est joint en pièce annexe.

Mme LECLERCQ explique que les actions prévues dans le CLS peuvent paraître éloignées de nous mais il est important de relayer les informations.

Elle fait un rapide point sur le service sanitaire faisant partie du dernier plan santé. Le service sanitaire s'adresse à tous les étudiants en santé avec pour but de les familiariser avec les enjeux de prévention en santé.

Dispositif « E-logement »

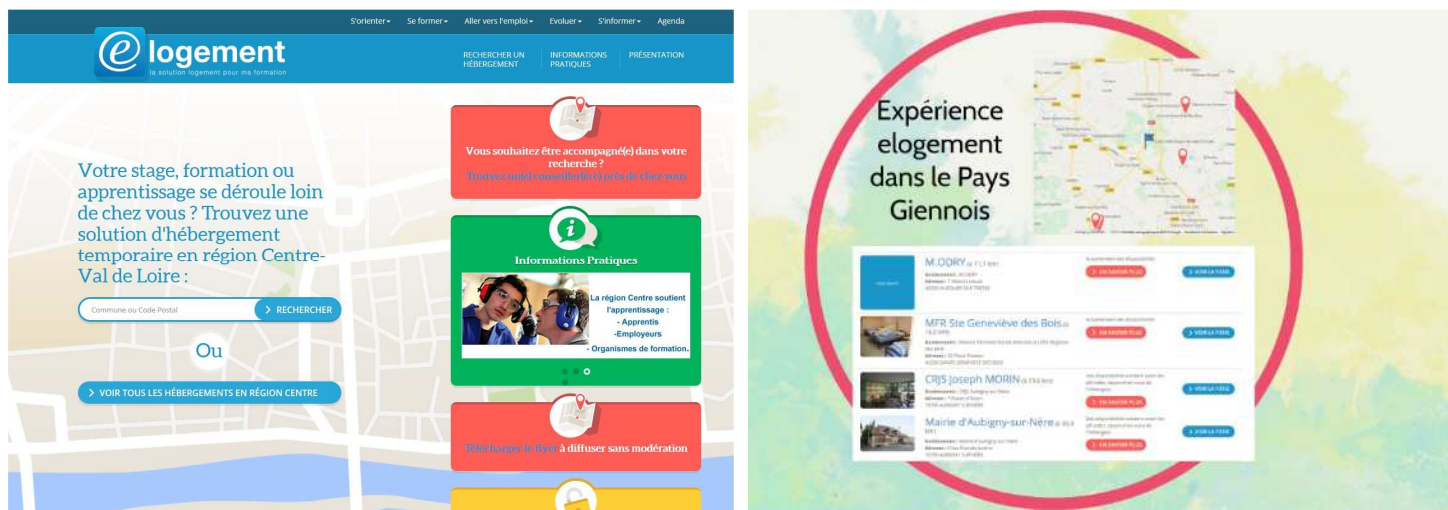
Une création sous l'impulsion de la Région Centre-Val de Loire - dans le cadre du CPRDFP 2011-2015 puis CPRDFOP.

Une mission confiée au GIP Alfa Centre-Val de Loire.

Une animation confiée à l'URHAJ Centre-Val de Loire (Habitat Jeunes).

Pour faciliter l'accueil d'apprenants dans votre territoire (apprentis, stagiaires, étudiants...)

Il existe des solutions de logements meublés à disposition des apprenants



Il y a 160 hébergements (meublés) référencés à l'échelle régionale.

Il est nécessaire d'avoir un tarif de 25€ par nuit, 125€ la semaine puis dégressif au mois.

Quelles solutions logements pourraient répondre à des apprenants en mobilité dans votre territoire ?

- Logements communaux
- Chambres chez l'habitant
- Hébergements touristiques (à certaines périodes)

Votre rôle en tant qu'élus

Vous êtes gestionnaire d'une offre communale mobilisable (meublée et pouvant accueillir sur des séjours courts).

Vous pouvez communiquer auprès des habitants sur leur possibilité de référencer une chambre de leur habitation ou autre logement meublé.

Vous pouvez faire remonter des informations à partir de votre connaissance de logements meublés pouvant convenir à des apprenants dans votre territoire.

Vos interlocuteurs :

Mme Caroline AUGER : déléguée régionale URHAJ Centre-Val de Loire 02 46 10 37 08

Mme Anne-Sophie PARIS : Directrice Syndicat Pays du Giennois : 02.38.38.06.60.

Site internet :

<http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/accueilletoile/accueil-elogement>

Questions :

Mme Auger précise plusieurs points :

- L'aspect financier ne suffit pas à encourager l'ouverture de sa maison,
- Les élus sont là pour encourager la médiation auprès des habitants,
- Des petits gîtes peuvent être proposés.

Mme JOSEPH questionne sur la mobilité des jeunes. Ils ont besoin d'un moyen de locomotion car nous sommes dans des communes rurales.

Mme AUGER lui répond que les jeunes, surtout chez les apprentis, utilisent les 2 roues ou des voitures pour les plus âgés. Sur la fiche du logement, cette nécessité est mentionnée.

M. COUSIN demande si les lieux de stages sont référencés sur le Pays du Giennois et de ce fait il souhaite connaître le nombre.

Mme AUGER lui répond ne pas connaître ces chiffres. Environ 150 offres sur la région, mais une étude sur les besoins n'a pas été faite. L'offre encourage des besoins de stage.

Mme LECLECQ indique que l'accueil d'une personne chez elle peut faire peur. Il faut donner des exemples d'artisans qui ont besoin d'un apprenti, même chose sur la thématique de la Santé, des entreprises.

M. DARMOIS demande si cette information a été transmise à toutes les entreprises, les artisans et autres potentiels tuteurs.

Mme AUGER lui répondre travailler avec les syndicats et « action logement ».

M. MASSE ajoute la nécessité de se faire connaître par exemple auprès de la fédération COBATY (Fédération Internationale de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement) ou du MEPAG (mouvement des Entreprises du Pays Giennois).

M. BERTRAND demande à trouver les chiffres sur les besoins des demandeurs de stage, et les personnes qui n'ont pas de trouver de logement.

M. MARQUET indique que les jeunes ont plus de mal à trouver un stage qu'un logement.

M. ANIEL indique que beaucoup de logements sont utilisés pour loger les personnels de la centrale.

Mme AUGER répond que oui et que les tarifs proposés sont très chers du fait de cette utilisation et du faible nombre de logements à la semaine disponible.

M. POUJNY conclue qu'il est indispensable de faire la communication de ce dispositif. Une plaquette de promotion est distribuée.

8/ Questions diverses

Pas de question diverses.

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Président clôt la séance à 19h00 et remercie la commune d'Ouzouer sur Trézée pour son accueil.

Il propose de partager un verre de l'amitié offert par la commune.



**Le Président,
Jean-Pierre POUJNY**